Ville de
Ste Foy-lès-Lyon

Le Kubdo

RÈGLEMENT AQUAGYM

– L'âge minimum est de 16 ans.

– Fournir un certificat médical, ou une attestation de bonne santé, certifiant de son aptitude pour l'aquagym datant de moins de trois mois, à donner le jour de la 1re séance.

– Suivant l'heure du cours, l'activité aquagym permet l'accès aux bassins 01H00 en amont ou en aval de la séance.

– Les cours ne sont pas dispensés pendant les petites vacances scolaires, ainsi que les jours fériés et les périodes de fermetures techniques de l'établissement.

– Possibilité d'annuler sa réservation jusqu'à 48 heures avant le début du cours. Les réservations non honorées sont débitées.

– Un forfait ou une séance acquitté, quelles que soient les modalités d'inscriptions (en ligne ou au guichet) n'est en aucun cas remboursable.

– La carte ou le QR Code délivré est personnel, et ne peut en aucun cas être prêté, cédé, ou revendu.

– En cas de non présentation d'un de ces supports, l'usager devra s'acquitter d'une entrée.

– En cas de perte de ce support, celui-ci sera facturé selon le tarif en vigueur.

– Toutes personnes acquittant les droits d'entrée à l'activité aquagym adhèrent sans restriction au règlement de cette activité.